



Par dépôt électronique seulement

Le 19 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16^e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années
2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025 – Volet B
Notre dossier : LTG08154 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») devait déposer ce jour, selon la décision D-2026-008, son calendrier anticipé des divers suivis identifiés par la Régie.

Malheureusement, le Transporteur ne sera pas en mesure de respecter le délai précité. En bref, les consultations internes ne sont pas complétées afin d'offrir un calendrier à la Régie.

Le Transporteur communiquera avec la Régie dans la semaine du 23 février 2026, afin de lui indiquer la date à laquelle son calendrier sera déposé au dossier.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette